

Procès-verbal du Conseil général

N° 6 - 38e législature, 2020-2024

Date et heure : 26 octobre 2021 à 20h

Lieu : Salle Cort'Agora

Présidence : Mme Anneline Straubhaar (PS), présidente

Ordre du jour :

1. Salutations et appel nominal ;
2. Correspondance ;
3. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021 ;
4. Réponses du Conseil communal ;
5. Nominations :
 - a) d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports, en remplacement de Mme Ana Paola Da Silva Cunha, démissionnaire ;
 - b) d'un membre à la Commission des règlements, naturalisations et agrégations en remplacement de Mme Océane Taillard, démissionnaire ;
6. Demande de crédit de 101'000 fr. destiné à financer l'assainissement de quatre armoires électriques à basse tension ;
7. Demande de crédit de 166'000 fr. destiné à financer le remplacement de compteurs électriques ;
8. Demande de crédit de 31'400 fr. destiné à financer la réparation d'un collecteur de drainage au lieu-dit Les Tilles ;
9. Demande de crédit 294'800 fr. destiné à mettre en conformité l'évacuation des eaux usées dans le secteur du Petit-Cortailod ;
10. Demande de crédit cadre de 230'000 fr. destiné à financer la mise en conformité des arrêts de transports publics à la Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées ;
11. Adoption de la Convention d'organisation du Guichet social régional du Littoral Ouest (GSRLO) ;
12. Informations du Conseil communal ;
13. Divers et réponses aux questions écrites.

1. Salutations et appel nominal

Madame la présidente ouvre la séance et indique que le déroulement de la soirée se base sur l'ordre du jour de la feuille volante, car il y a une erreur de numérotation dans l'ordre du jour du livret. Avant de donner la parole au secrétaire, elle félicite M. Jérôme Vogel (PLR), proclamé conseiller général en remplacement de Mme Océane Taillard, démissionnaire, et M. Patrice Leboucher (PLR), proclamé conseiller général suppléant.

L'appel fait constater la présence des 40 membres suivants :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| 1. Amez-Droz Philippe (PLR) | 21. Mamin Vincent (PLR) |
| 2. Berner Patrick (VEL) | 22. Matile Etienne (PLR) |
| 3. Billant Michel (PLR) | 23. Moll Pierre (PLR), suppléant |
| 4. Bondi Eraclide (VEL) | 24. Monnier Damien (VEL) |
| 5. Brunko Pascal (PS) | 25. Müller Alexandra (PLR) |
| 6. Conte Véronique (PLR) | 26. Pascucci Anne-Christine (PLR) |
| 7. Debrot Marie (VEL) | 27. Perriard Pierre-André (VEL) |
| 8. Dugerdil Mireille (VEL) | 28. Pirrelli Luca (VEL) |
| 9. Favre Denis (PS) | 29. Porret Nicole (PLR) |
| 10. Foresti Luigi (PLR) | 30. Robyr Michel (PLR) |
| 11. Hauert Stéphane (PLR), suppléant | 31. Rochat Lionel (VEL) |
| 12. Hosner Jürg (PLR) | 32. Rodriguez Cavaleri Silvia (VEL) |
| 13. Hübscher Urs (PLR) | 33. Rüegger Gustavo (PS) |
| 14. Huguenin-Elie Steve (PS) | 34. Sansonnens Michel (PS) |
| 15. Javet François (PLR) | 35. Schneider Laurent (PLR) |
| 16. Jeanneret Michel (PLR) | 36. Straubhaar Anneline (PS) |
| 17. Landino Debora (PLR) | 37. Szczypkowski Lionel (PLR) |
| 18. Landino Gino (PLR) | 38. Vogel Jérôme (PLR) |
| 19. Léchet Ruth (PLR) | 39. Vouga Jocelyn (PLR) |
| 20. Loeffler Sébastien (CL) | 40. Weder Gilles (PVL) |

Excusé-e-s :

- | | |
|---------------------------|---------------------------|
| 1. Soltermann Célia (PLR) | 2. Zumsteg Philippe (PLR) |
|---------------------------|---------------------------|

Absent-e-s :

- | |
|-----------------------|
| 1. Jucker Jimmy (PLR) |
|-----------------------|

En conséquence, la majorité absolue est de 21 et la majorité des 2/3 de 27.

Participent à la séance pour le Conseil communal :

- Mamin Christian (PLR), président
- Hadorn Philipp (VEL), vice-président
- Darbellay Claude (PS), secrétaire
- Haenseler Christian (PLR), secrétaire-adjoint
- Félix Olivier (PLR), membre

CL : candidats libres

PLR : parti libéral-radical

PS : parti socialiste

PVL : parti vert'libéral

VEL : les verts, écologie et liberté

2. Correspondance

Lettre de démission de Mme Ana Paula Da Silva Cunha (PS) : « Cortaillod, le 1^{er} juillet 2021. Démission de la Commission de la culture, des loisirs et des sports. Madame, Monsieur, par la présente, je vous demande de bien vouloir prendre note de ma démission, avec effet immédiat, auprès de la Commission de la culture, des loisirs et des sports. Je vous remercie pour toutes les bonnes années de partage passées à vos côtés et vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne continuation dans vos activités. Je vous présente, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations. Ana Paula Da Silva Cunha »

Lettre de démission de Mme Océane Taillard (PLR) : « Cortaillod, le 7 septembre 2021. Démission. Madame la présidente, c'est avec une certaine émotion que je me vois contrainte de mettre un terme à mes fonctions politiques au sein de la Commune de Cortaillod. En effet, à la fin du mois de septembre 2021, je déménagerai hors de la Commune et ne pourrai plus poursuivre en tant que conseillère générale et commissaire de la Commission des règlements, naturalisations et agrégations. Ainsi, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission au 30 septembre 2021.

Par la présente, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes œuvrant pour la Commune de Cortaillod en particulier M. Jean-Marc Paroz, Mme Marika Remund et M. Joël Brunner.

Je remercie également la section du parti Libéral-Radical pour son accueil durant toutes ces années et de m'avoir permis de connaître les rouages du système politique communal, mais également de m'avoir fait confiance en me nommant questrice (poste ô combien compliqué lorsqu'il n'y a pas le bon nombre de votes), (vice-) secrétaire et présidente l'année dernière.

Je garderai un très bon souvenir de toutes ces séances du Conseil général et celles de leur préparation ainsi que des commissions. J'espère vous revoir bientôt lors de l'agape du 16 septembre 2021 pour un dernier au revoir, et peut-être lors de la prochaine fusion Cortaillod-Milvignes-Boudry, qui sait. Recevez, Madame la présidente, mes salutations distinguées. Océane Taillard »

Lettre du corps enseignant : « Cortaillod, le 26 octobre 2021. Concerne : canapé forestier et sentier didactique. Madame, Monsieur, par la présente, nous voudrions vous faire part de notre désir de construire un canapé forestier dans la Commune de Cortaillod ainsi que de rafraîchir le sentier didactique de la forêt du Potat.

Après une rencontre avec M. Bernard Porret, initiateur du projet de la balade dans Cortaillod, ainsi que Mme Véronique Conte et M. Marc Robert, nous en sommes venus à la conclusion que la construction d'une telle infrastructure serait bénéfique à tous les élèves de Cortaillod, ainsi qu'à ses habitants. Pour cela, nous aurions besoin d'un terrain disponible en forêt autre que la forêt du Potat, laquelle étant passablement petite et déjà occupée par le sentier didactique.

Un tel projet fait sens au niveau de la collaboration et de l'esprit de collège que nous inculquons chaque jour à nos élèves, ainsi que pour leur motivation. De plus, par les temps qui courent, il est pertinent de sensibiliser les enfants à la protection de la nature et au développement durable. Travailler en pleine nature permet de tendre à l'atteinte de ces objectifs.

Lors de notre rencontre, il a également été mentionné que le sentier didactique devrait être remis au goût du jour. Le corps enseignant y est favorable pour les mêmes raisons que celles citées ci-dessus. Il est fréquent que des enseignants se rendent dans cette forêt. Il est donc intéressant pour nous que ce sentier didactique reste entretenu et actuel.

En vous remerciant de l'attention portée à notre demande, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus sincères. Le corps enseignant de Cortaillod »

3. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2021

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « A la page 11, 4^e paragraphe depuis le bas, 2^e phrase, il faut lire « s'il y a de l'argent » et non « il y a de l'argent. »

L'adoption du procès-verbal corrigé de la séance du 24 juin 2021 est mise au vote et acceptée par 37 voix sans opposition.

4. Réponses du Conseil communal

M. Philipp Hadorn (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, j'aimerais revenir sur l'intervention de Mme Ruth Lécho (PLR) lors de la séance du Conseil général du 25 mars concernant les appartements avec encadrement. Comme vous le dites dans votre intervention, Cortaillod a besoin de davantage de logements avec encadrement pour personnes âgées et la Commune devra donc en réaliser, car nous allons en manquer à l'avenir.

L'arrêté cantonal, entré en vigueur le 5 juillet 2021, fixe les quotas par commune et par région. Le quota pour Cortaillod est de 38 appartements avec encadrement d'ici 2030 et 45 appartements d'ici 2040. En ce qui concerne la « Région Littoral », les communes du Littoral devront mettre à disposition 933 logements jusqu'en 2030 et 1080 jusqu'en 2040. Ces appartements devront être labellisés. Dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local, un article concernant les appartements avec encadrement devra être introduit dans le règlement d'aménagement communal.

Actuellement, il existe au chemin des Tailles 11, 27 logements pour personnes âgées, gérés par la Fondation en faveur de la construction de logements pour personnes âgées (la FMFA). Ces logements ne sont pas comptabilisés dans le quota de l'arrêté cantonal. Il faudrait pour cela les labelliser. La Commune est propriétaire d'une parcelle d'environ 2670 m² juste à côté de l'immeuble existant. Cette parcelle se prête donc idéalement pour construire de nouveaux appartements avec encadrement sur ce terrain. La parcelle est actuellement en zone d'utilité publique (ZUP). C'était, justement, la volonté des Autorités lors de la dernière révision du PAL, de réserver le terrain pour la construction de ce type de logements. Aujourd'hui, le Canton nous demande le changement d'affectation du terrain de ZUP en zone d'habitation et nous devons en principe compenser environ 2700 m² de zone d'habitation pour les mettre en ZUP. Je dis en principe, car je n'ai pas encore complètement compris pourquoi l'Aménagement du territoire nous impose ce changement d'affectation et pourquoi nous devons compenser du fait que la Commune est propriétaire du terrain et qu'elle a l'obligation de créer des appartements avec encadrement.

Quoi qu'il en soit, la volonté du Conseil communal est de réserver cette parcelle au chemin des Tailles pour y établir des logements pour personnes âgées. Voilà pour le bas du village.

En ce qui concerne le haut du village, le Conseil communal et la Commission PAL devront aussi réfléchir à quels endroits pourront idéalement être construits des logements pour personnes âgées, c'est-à-dire à un emplacement proche des transports publics et des magasins. Je vous remercie de votre attention. »

M. Christian Mamin (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, faisant suite à l'intervention des Commissions de l'urbanisme et de la culture, des loisirs et sports, concernant le local commercial du Carraz, je peux vous donner quelques informations : le toit du local commercial sera végétalisé sur les surfaces non occupées par les panneaux solaires ; les sanitaires seront prévus pour résister au vandalisme.

Un budget sera proposé au prochain Conseil général pour mettre en place une zone de remise en forme. Pour rappel, une partie de la place de jeux située près du bâtiment du Carraz est publique.

Un projet de mise en place de bornes pour recharge de véhicules électriques est en cours. Merci de votre attention. »

5. Nominations :

- a) **d'un membre à la Commission de la culture, des loisirs et des sports, en remplacement de Mme Ana Paola Da Silva Cunha (PS), démissionnaire**

M. Gustavo Rüegger (PS), au nom du parti socialiste, propose la candidature de Mme Anneline Straubhaar.

Aucune autre proposition n'étant formulée, Mme Anneline Straubhaar est élue tacitement.

- b) **d'un membre à la Commission des règlements, naturalisations et agrégations en remplacement de Mme Océane Taillard (PLR), démissionnaire**

M. Philippe Amez-Droz (PLR), au nom du parti libéral-radical, propose la candidature de M. Jérôme Vogel.

Aucune autre proposition n'étant formulée, M. Jérôme Vogel est élu tacitement.

6. Demande de crédit de 101'000 fr. destiné à financer l'assainissement de quatre armoires électriques à basse tension

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Eli10 a présenté le projet en détail à la Commission des infrastructures et de l'énergie. Ce projet n'ayant pas soulevé de questions techniques et comme le crédit correspond à ce qui a été demandé par le passé, la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la demande de crédit de 101'000 fr. destiné à financer l'assainissement des quatre armoires électriques à basse tension a été présentée à la Commission financière lors de sa séance du 30 septembre. Le crédit a été accepté à l'unanimité. Merci pour votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 101'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer l'assainissement de quatre armoires électriques à basse tension.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.17 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 3 %.

Article 3: Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

7. Demande de crédit de 166'000 fr. destiné à financer le remplacement de compteurs électriques

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, Eli10 a présenté le projet en détail à la Commission des infrastructures et de l'énergie. Suite à plusieurs questions, il est indiqué que les utilisateurs pourront avoir accès aux données, mais a priori pas en temps réel ; cela serait pourtant avantageux pour que chacun puisse gérer et optimiser la puissance consommée et il est donc recommandé de tenir compte de cette demande dans la mesure du possible.

La question des données récoltées (dont certaines peuvent être sensibles) et de leur transmission à des tiers (comme par exemple à d'autres fournisseurs si le marché de l'électricité vient à s'ouvrir) a également été posée ; ce contenu n'était pas encore connu lors de la séance.

Par ailleurs et pour faire suite au point précédent, il est indiqué que l'ordre d'échange de ces compteurs sera probablement coordonné avec le changement des armoires électriques pour réduire les frais. Lors du vote de la Commission, la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie de votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier de la demande de crédit de 166'000 fr. destiné à financer le remplacement des compteurs électriques a été présenté à la Commission financière lors de sa séance du 30 septembre 2021. Le changement de compteurs en bon état de marche a été soulevé et discuté sans pour autant en devenir un point bloquant. La notion d'accessibilité aux données privées a également créé la discussion, mais à en juger par le résultat des votes aurait trouvé satisfaction aux réponses d'Eli10. La Commission financière accepte donc cet arrêté par 5 votes pour, 1 abstention et 1 vote contre. Merci pour votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Mireille Dugerdil (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le groupe des Verts a beaucoup discuté de ce crédit concernant l'installation des nouveaux compteurs électriques même si nous avons bien compris que ce changement est imposé par la nouvelle loi énergétique. En effet, nous nous sommes posé la question de l'utilité de ce changement pour les consommateurs que nous sommes alors que les compteurs actuels fonctionnent toujours. N'aurait-il pas été plus judicieux aux niveaux financier et écologique d'attendre qu'ils soient hors d'usage ? Et que se passerait-il si nous décidions de ne pas les changer ? Vu la divergence de nos opinions, nous avons finalement décidé de laisser le libre choix de vote. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 166'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer le remplacement de compteurs électriques.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50340.18 du chapitre 87110 « Réseau d'électricité » et amortie au taux de 6,5 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 33 voix contre 2.

8. Demande de crédit de 31'400 fr. destiné à financer la réparation d'un collecteur de drainage au lieu-dit Les Tilles

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le bureau Mauler a présenté le projet en détail à la Commission des infrastructures et de l'énergie. Ce projet n'ayant pas soulevé de questions techniques spéciales, la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité des membres présents. Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce dossier a été présenté une première fois à la Commission financière le 24 juin. Il a été demandé de réétudier le sujet et de revoir le tracé dans l'objectif de simplification des travaux et de protéger la partie boisée en bordure de la parcelle. Il a également été demandé que le projet retenu fasse l'objet de l'approbation du propriétaire du terrain. Le présent projet nous a donc été présenté lors de la Commission financière du 30 septembre 2021. Cette nouvelle proposition est de 15'000 fr. moins élevée que la précédente et épargne la partie boisée en bordure du terrain. Le crédit est accepté à l'unanimité. Merci pour votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 31'400 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la réparation d'un collecteur de drainage au lieu-dit Les Tilles.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements n°50320.11 du chapitre 72030 « Traitement des eaux claires » et amortie au taux de 2 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit 294'800 fr. destiné à mettre en conformité l'évacuation des eaux usées dans le secteur du Petit-Cortailod

Au nom de la Commission des infrastructures et de l'énergie, M. Lionel Rochat (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le bureau Mauler a présenté le projet en détail à la Commission des infrastructures et de l'énergie. A noter que cette étude, datant de 2019 et faisant suite à une demande de l'ADC, a mis en lumière plusieurs non-conformités détaillées dans le rapport.

Pour l'étape n° 1 « Restaurant Le Pilotis », il est relevé que le changement du séparateur de graisse, actuellement inclus dans l'offre, sera à prendre en charge par le propriétaire. L'étape n° 2 « Evacuation des eaux usées des toilettes publiques et du camping » ne soulève pas de question technique spéciale.

Le projet présenté contenait initialement une troisième étape, à savoir l'évacuation des eaux usées de la place de lavage du port, étape retirée du projet entretemps et reportée afin d'approfondir le projet à une date ultérieure.

Le vote de la Commission a débouché sur une acceptation de la demande de crédit à l'unanimité des membres présents. A noter encore que nous remercions vivement le Conseil communal pour la préparation complète des dossiers et l'organisation des présentations des différents projets. Je vous remercie pour votre attention. »

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le projet présenté à la Commission financière du 30 septembre était différent. Il incluait la mise aux normes de la place de lavage et d'entretien des bateaux qui aujourd'hui ne répond pas aux normes environnementales. Cette place de lavage et d'entretien des bateaux n'était pas à la source des inondations qui ont amené à l'étude de cette remise en conformité du Petit-Cortailod. Cette étape des travaux n'était pas obligatoire pour la bonne mise en œuvre des deux autres étapes présentées. Il a été évoqué que cette place est potentiellement trop petite que certains usagers utilisent la partie entreposage pour l'entretien de leur bateau. Il est donc plus judicieux de réévaluer les besoins de cette zone et d'y apporter toutes les modifications nécessaires à son bon usage. Cette zone étant utilisée uniquement par les usagers du port, le financement des travaux devrait être pris en charge par la gestion du port. Il a été donc proposé de retirer cette étape de la première version de l'arrêté.

La Commission financière accepte à l'unanimité l'amendement de l'arrêté et accepte finalement à l'unanimité l'arrêté présenté ce soir.

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

Mme Silvia Rodriguez Cavaleri (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, les Verts saluent la qualité du rapport concernant la mise en conformité du réseau d'eaux usées. Un élément nous interpelle toutefois quant à la mise en attente par la Commission des finances du point concernant la mise en conformité de la place de lavage du port sans avoir fixé de calendrier clair. Il fait pourtant partie de la mise en conformité de l'évacuation des eaux usées dans le secteur du Petit-Cortailod. Apparemment des éléments tels que la taille de cette place de lavage ou l'absence de place sécurisée pour le ponçage demandent réflexion.

Cependant le temps presse car il est illégal et choquant que des substances toxiques dont des métaux lourds et des biocides continuent à se déverser dans le lac en 2021. Rappelons que ceux-ci se cumulent dans les végétaux, les poissons et toutes les personnes, enfants et adultes, qui boivent la tasse juste à côté sur notre plage. Actuellement, les eaux usées sur la place de lavage du port finissent directement dans le lac alors qu'elles devraient être filtrées et éliminées dans les eaux usées ! Dès maintenant, tout le monde le sait ici, on n'est pas conforme à la directive cantonale pour la navigation de plaisance de 2009, ni à la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991. Il est urgent d'agir.

Nous demandons que les différentes commissions du port, urbanisme, finances, législations se coordonnent pour avancer dans ce projet. En attendant que le nécessaire soit fait, nous souhaitons que les usagers du port soient informés de la situation actuelle afin d'éviter l'utilisation de produits dangereux par manque d'informations.

Il est indispensable que l'aménagement du port soit rapidement conforme à la loi fédérale sur la protection des eaux, pour la protection du vivant, nous compris. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Philippe Amez-Droz (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous entendons la remarque qui vient d'être faite. Simplement, nous pensons qu'il est important d'accepter le budget tel qu'il nous a été présenté parce qu'il répond à une urgence très grande vis-à-vis des commerces de notre village, des touristes qui viennent dans notre village et de la population de notre village. Il est donc important d'entreprendre les travaux et de voter aujourd'hui le budget qui nous est proposé. Il est bien clair que la partie qui n'a pas été traitée ce soir devra être traitée prochainement et nous soutiendrons un traitement efficace de cette troisième partie. »

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit de 294'800 fr. est accordé au Conseil communal pour mettre en conformité l'évacuation des eaux usées dans le secteur du Petit-Cortailod.

Article 2 : La dépense sera portée aux comptes des investissements n°50320.12 du chapitre 72010 « Traitement des eaux usées » et amortie au taux de 2%.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

10. Demande de crédit cadre de 230'000 fr. destiné à financer la mise en conformité des arrêts de transports publics à la Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées

Au nom de la Commission des travaux publics et de l'environnement, M. Etienne Matile (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, la Commission des travaux publics et de l'environnement s'est réunie le 28 septembre et a accepté la demande à l'unanimité. »

Au nom de la Commission financière, M. Damien Monnier (VEL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le dossier de la demande de crédit de 230'000 fr. destiné à financer la mise en conformité des arrêts de transports publics a été présenté à la Commission financière lors de sa séance du 30 septembre. Pas de débat sur le fond de cette demande. Il a été précisé que l'arrêt du Temple ne pourrait faire l'objet de cette modification compte tenu de son emplacement en rue très étroite et sur un carrefour. Le déplacement n'est pas non plus envisageable. Les personnes en fauteuil roulant devront utiliser l'arrêt de Cort'Agora ; l'usage du chemin des petits jardins doit être évalué et la barrière de sécurité au niveau des Meilliers réétudiée. Cet arrêté est accepté avec 5 votes pour et 2 abstentions. Merci pour votre attention. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : Un crédit cadre de 230'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la mise en conformité des arrêts de transports publics à la Loi fédérale sur l'égalité pour les personnes handicapées.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50100.18 du chapitre 61500 « Routes communales » et amortie immédiatement par un prélèvement à la « Réserve taxes d'équipement (dessertes) », compte du bilan 2910300.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 38 voix sans opposition.

11. Adoption de la Convention d'organisation du Guichet social régional du Littoral Ouest (GSRLO)

Au nom de la Commission des règlements, naturalisations et agrégations, Mme Debora Landino (PLR) :
« Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la Commission des règlements, naturalisations et agrégations s'est réunie le 29 septembre dernier et a accepté à l'unanimité la convention d'organisation et vous propose donc d'accepter l'arrêté qui vous est soumis. »

Madame la présidente ouvre la discussion d'ordre général.

La parole n'étant pas demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, Madame la présidente du Conseil général ouvre un second débat, article par article sur l'arrêté qui est proposé :

Article premier : La nouvelle convention d'organisation du Guichet social régional du Littoral Ouest est adoptée.

Article 2 : ¹Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2022.

²Il sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat, à l'expiration du délai référendaire.

Les articles n'étant pas contestés, Madame la présidente du Conseil général clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 35 voix sans opposition.

12. Informations du Conseil communal

Néant.

13. Divers et réponses aux questions écrites

M. Luca Pirelli (VEL) : « Mesdames, Messieurs, je me permets de vous interpellier concernant la mise en place d'un ou plusieurs terrains de beach-volley à proximité du lac. En effet, actuellement, Cortaillod ne dispose pas de ce genre de terrain. Par conséquent, les Carcoies - en particulier les jeunes - qui désirent profiter d'un terrain de beach-volley sont obligés d'aller à la plage d'Auvernier ou à celle de Chez-le-Bart.

Il est donc bien dommage que certains Carcoies délaissent la plage de Cortaillod au profit d'autres plages équipées de terrains de beach-volley. Ainsi, installer un terrain de beach-volley, c'est inciter les Carcoies à venir plus souvent à la plage de Cortaillod et donc renforcer les liens sociaux.

C'est pourquoi, je demande à la Commission de la culture, des loisirs et des sports d'étudier la faisabilité de la création d'un ou plusieurs terrains de beach-volley à proximité du lac. »

M. Gilles Weder (PVL) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, les Vert'libéraux ont fait leur entrée au Conseil général de Cortaillod lors de l'élection complémentaire, mais avec un seul siège. Même avec mon suppléant, cette situation ne nous permet pas de créer un groupe. Il est difficile d'avancer et de débattre seuls. Dans ce contexte, j'ai approché le groupe PLR afin de participer aux discussions, mais il ne souhaite pas nous accueillir.

Bien que cette élection constitue ma première expérience en politique, je reste convaincu que la personnalité doit prendre l'avantage sur le parti en matière de politique communale. M. Frédéric Monnier et moi-même allons donc rejoindre les Verts pour participer aux débats. Par cette intervention, je souhaiterais tous vous informer que ce n'est pas une alliance contre le PLR et que j'espère sincèrement pouvoir collaborer avec tout le monde avec des valeurs libérales et vertes comme l'indique le nom du parti. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Etienne Matile (PLR) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, notre Commune est, comme vous le savez sûrement, membre du Syndicat intercommunal du Théâtre du Passage de Neuchâtel. Cela nous donne accès à un certain nombre de privilèges. L'un d'entre eux est le « Pass'jeune ». Le « Pass'jeune » concerne tous les jeunes en formation, donc tous les étudiants et apprentis sans limite d'âge. Pour la modique somme de 10 fr. que coûte ce passe, le tarif de tous les spectacles du Théâtre du Passage devient un tarif unique à 10 fr. par spectacle. La Commune de la Tène offre ce passe à tous les étudiants qui le désirent. La seule contrainte est qu'ils doivent se déplacer personnellement à l'Administration communale pour l'obtenir. Je trouve que cela est une très bonne idée. Je suis convaincu que la majorité des apprenants ne connaissent pas cette offre. Je propose que la Commune achète un certain nombre de ces passes, sachant que 100 passes ne coûteraient que 1'000 fr. C'est donc un achat qui peut être décidé par le Conseil communal sans vote du Conseil général. En même temps, il faudrait que la Commune en fasse la promotion sur son site Internet et dans les tous-ménages. Au cas où tous les passes ne seraient pas retirés, nous pourrions considérer le solde comme un don au théâtre. J'invite aussi tous les membres du Conseil général à encourager leur entourage à aller au théâtre. En effet, l'offre est actuellement très abondante, beaucoup de spectacles ayant dû être reportés et les salles ont de la peine à se remplir, les spectateurs rechignant à retrouver les habitudes d'antan. Je vous remercie pour votre attention. »

M. Michel Sansonnens (PS) : « Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, un tous-ménages dans ma boîte aux lettres m'apprend qu'enfin la fin des travaux de la Roussette-Baume va être entreprise. J'aimerais poser une question au Conseil communal : La période est-elle vraiment bien choisie ? Mes modestes connaissances de génie civil me font douter que les températures actuelles soient favorables à la pose d'un enrobé. Si elles sont favorables, la pose de cet enrobé est beaucoup plus difficile et ce n'est pas la même qualité d'enrobé, c'est un enrobé plus cher. On m'a dit, je me suis renseigné, qu'on a attendu que les vendanges soient terminées. Je le comprends volontiers, c'est vrai que les vigneronns doivent avoir accès à leurs vignes, mais c'est vrai qu'entre la fin des travaux en juillet et le début des vendanges, il y a peut-être eu quand même un petit moment où on aurait pu le faire. J'aimerais que le Conseil communal dans la mesure du possible soit extrêmement attentif au fait que ces travaux sont des travaux à risques et que cela serait dommage de devoir recommencer l'année prochaine au printemps quand le temps sera meilleur. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux y renoncer tout de suite ? Merci. »

M. Olivier Félix (CC) : « Madame la présidente, je peux répondre directement à M. Sansonnens. Effectivement, la période n'est pas des plus propices, mais les travaux ne seront réalisés que si les conditions météorologiques le permettent. Il est clair qu'il n'est pas question de faire les travaux si les normes par rapport à la pose d'un tapis final ne sont pas respectées. Effectivement, cela a duré mais c'est ainsi. D'ailleurs, on pourrait demander la confirmation à notre commissaire viticole ici présent, il y a une incompatibilité entre les émanations qui se dégagent au moment du goudronnage et la présence de récoltes en phase de maturation. Cela peut donner de mauvais goûts au vin. Il y a eu de grosses casses du côté du Valais et c'est la raison pour laquelle cela a duré. Malheureusement, la nature, cette année, était tardive et on se retrouve effectivement tard dans la saison, mais soyez rassuré, le tapis ne sera posé que si c'est possible et sinon, il faudra repousser cela à l'année prochaine, ce que l'on ne souhaite pas, mais c'est comme cela. C'est la nature qui dicte l'agenda. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, Madame la présidente du Conseil général lève la séance à 20h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente :

Le secrétaire :

Anneline Straubhaar

Michel Jeanneret

L'auteur du procès-verbal,
L'administrateur :

Jean-Marc Paroz